

AFFAIRE N° 9.

OBJET : A.E.P. de SAINT-DENIS
LIAISON PUIITS Z.E.C./STATION DE BELLEPIERRE (Renforcement CD.44).
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES -2ème tranche
1ère phase

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 6 mai 1980, vous avez adopté l'avant-projet établi par la SECMO relatif à la 2ème tranche des travaux de liaison eau Puits Z.E.C./ Station de Bellepierre.

Ces travaux comprenaient : la pose d'une conduite de diamètre 500 sur le CD.44, entre le CD.60 et l'Eglise de Sainte-Clotilde.

En raison du démarrage des travaux d'assainissement du CD.44, entre la rue Bridet et le CD.60, il a été décidé de lancer parallèlement à ces travaux la pose de la canalisation d'eau sur le tronçon en cause.

A cet effet, la SECMO a établi un dossier de consultation d'entreprises.

L'opération est estimée à 1 370 000 F y compris honoraires, révision des prix et sera financée de la façon suivante :

- programme 1977 (renforcement CD.44).....	90 000 F
- transfert crédits dilution des eaux usées (FIDOM 20 %)....	180 000 F
- emprunt C.D.C. 80.....	720 000 F
- FIDOM 80.....	181 200 F
- Emprunt CEPR 80.....	198 800 F
	<hr/>
	1 370 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

.../...

.../...

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables. Toutefois, le financement annoncé dans la délibération doit être modifié de la façon suivante :

- Programme 1977 (renforcement CD 44).....	90 000,00 F
- Transfert crédits dilution eaux usées (FIDOM 20 %).....	180 000,00 F
- Emprunt CDC 1980.....	720 000,00 F
- FIDOM 1980.....	94 000,00 F
- Emprunt CEPR 1980.....	286 000,00 F

D'autre part, il est demandé aux services d'intervenir auprès de l'entreprise qui a assuré les travaux de 1ère tranche de liaison du puits pour faire en sorte que les tranchées soient mieux rebouchées et compactées".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix ce rapport, tel qu'il est modifié par l'avis des Commissions.

ADOPTE A L'UNANIMITE.
